Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 9 décembre 2024 à la Salle des Jardins

Il est 20.15h lorsque Mme Nehla MEIER, Présidente souhaite la bienvenue à tous les membres pour cette onzième séance de la législature 2021-2026 dont elle déclare la séance ouverte.

Comme tous l'ont tristement appris, Madame Pascale MENU VURPILLOT membre du Conseil communal et Présidente de la commission Gestion-Finances est malheureusement décédée à la suite d'un tragique accident survenu lors de ses vacances. Mme MEIER sollicite l'assemblée qui se lève, de respecter une minute de silence pour lui rendre hommage.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	:	30
Membres excusés	:	9
Membre(s) non excusé(s)	:	0

Se sont excusés pour cette séance : Fabien Bonjour, Alan Carleton, Raphaël Conus, Karin Eigenheer, Capucine Espana, Patrick Goette, Susan Killias, Karin Matthey-Junod et Althéa Vurpillot.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

2. Approbation de l'ordre du jour

Aucune remarque n'étant formulée sur l'ordre du jour, ce dernier est accepté à l'unanimité par 29 voix. Il se déroule tel que convenu.

1) Appel
2) Approbation de l'ordre du jour
3) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024
4) Correspondances
5) Communications du Bureau
6) Communications municipales et échéancier
7) Préavis 4/2024 – Proposition de budget 2025
8) Préavis 5/2024 – Refonte du règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges (2020) en règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
9) Préavis 6/2024 – Création de nouveaux statuts pour l'ORPC (Organisation régionale de protection civile) du district de Morges
10) Propositions individuelles
11) Divers

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 28 octobre 2024 est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions. Mme MEIER prie Mme PALPACUER de le signer et elle le paraphe également de son côté.

4. Correspondances

29.10.2024	Réception d'une carte de remerciements suite aux condoléances adressées à la famille du beau-papa d'Estelle Deville
31.10.2024	Réception des préavis 5 et 6/ 2024 et nomination des commissions *ad hoc*
11.11.2024	Réception du préavis 4/2024 – Proposition de budget 2025
19.11.2024	Envoi d'une carte et d'un bouquet de condoléances à la famille de Mme Pascale Menu
25.11.2024	Réception des divers rapports des commissions
29.11.2024	Courrier à M. Le Préfet l'informant de notre séance de ce jour

5. Communications du Bureau

Mme MEIER informe que suite au décès de Mme Pascale MENU le Conseil se compose actuellement de 39 membres et elle propose de contacter la dernière personne de la liste des suppléants pour la prochaine séance de 2025. Il conviendra également de procéder à l'élection d'un nouveau membre au sein de la commission Gestion-Finances. Elle prie cette dernière de présenter un candidat au prochain conseil.

Elle encourage également vivement tous les membres à ne plus recevoir de documents papier lors de l'envoi des convocations, puisqu'ils sont consultables au moyen d'un lien électronique. Les intéressés voudront bien s'annoncer auprès de la Secrétaire.

Elle rappelle encore qu'à des fins d'élaboration du PV, la séance de ce soir est enregistrée. L'enregistrement est toutefois détruit après approbation du procès-verbal. Aucun membre de l'assemblée ne s'oppose à ce mode de faire.

6. Communications municipales et échéancier

M. MONNIN divulgue les informations suivantes :

Les 2ème et 3ème étapes du plan de quartier des Ochettes sont en bonne voie. La démolition des bâtiments existants est en cours. La mise à l'enquête se déroulera prochainement et les travaux devraient débuter dans le courant de l'année 2025. Une information à toute la population sera faite pour communiquer de plus amples informations sur ces nouvelles étapes.

La verrée de Noël aura lieu le vendredi 13 décembre 2024 sur la place du village. Dans ce but, les employés communaux ont œuvré avec enthousiasme pour décorer magnifiquement le lieu. C'est la deuxième fois que cet événement, proposé par notre Municipale Mme Estelle DEVILLE, est organisé.

Les bureaux de l'Administration communale seront fermés du 20 décembre 2024 au 6 janvier 2025.

Pour terminer, M. MONNIN exprime ses remerciements à tout le personnel communal, dont 4 nouveaux membres sont présents ce soir, pour son engagement. L'ensemble du personnel se donne beaucoup de peine ce qu'il tient à relever tout en le félicitant.

Il adresse également un remerciement à tous les membres du Conseil communal pour la qualité des débats toujours emprunts de respect mutuel.

7. Préavis 4/2024 – Proposition de budget 2025

Mme MEIER prie M. Yan BORBOEN, Président *ad intérim* de la commission Gestion-Finances de donner lecture du rapport avec les conclusions.

Avant de passer le document en revue, Mme MEIER demande à M. MONNIN s'il veut apporter des commentaires. Allant dans le sens des conclusions du rapport de la commission Gestion-Finances, il relève que les finances de notre commune sont saines et comme le précise le rapport, la gestion est faite de manière rigoureuse.

Elle passe ensuite en revue toutes les pages du budget 2025 spécifiant que chaque membre pourra intervenir en précisant s'il s'agit d'une remarque ou une demande d'amendement qui sera, cas échéant, débattue et votée directement.

M. TAVERNIER rejoint la commission Gestion-Finances pour la prudence quant à l'estimation des revenus, mais pour quelle raison une telle prudence ?

Il s'interroge également si une stratégie prévaut au niveau des amortissements. Comme l'a relevé la commission, le fonds de réserve à fin 2023, se monte à CHF 1'251'000.00 et l'amortissement budgétaire prévu pour ce fonds est de CHF 204'000.00. Or, les amortissements budgétaires sont uniquement de CHF 93'400.00. Ces différents chiffres nécessitent quelques explications.

M. MONNIN reconnaît une certaine prudence dans l'estimation des recettes tenant compte notamment du fait que la population s'agrandit moins vite que prévu. Se référant au nouveau quartier des Ochettes, il estime que seules 20% des habitations sont occupées actuellement, ce qui explique en partie pourquoi les recettes ont été estimées avec prudence. Il existe bien sûr d'autres recettes aléatoires telles que les impôts sur les gains immobiliers et les mutations, toujours difficiles à chiffrer.

Pour ce qui est des amortissements, il estime plutôt réjouissant ce chiffre de CHF 93'400.00, cela veut dire que tous les autres ont été réalisés en tenant compte du fait qu'ils ont été acceptés lors de la présentation des préavis au Conseil communal. Concernant le fonds de réserve, ce dernier sera alimenté à la fin de l'année si tout se déroule comme prévu.

M. TAVERNIER veut s'assurer que le montant restant à amortir et figurant sur la dernière page du budget se monte bien à CHF 270'000.00.

Affirmation de M. MONNIN à ce sujet.

Page 11 – Travaux – 431 – Eclairage public
314.00 – Entretien éclairage public
M. TAVERNIER s'étonne que ce poste soit passé de CHF 10'000.00 à CHF 25'000.00.
M. PIGUET explique qu'il y a eu des adaptations et des ajustements à réaliser dans les armoires électriques, indépendamment des mâts et de l'éclairage public en général.

Page 14 – Travaux – 460 – Egouts et épuration
381.00 – Attribution excédent taxes exercice
M. TAVERNIER désire des explications sur ce poste.
M. MONNIN spécifie que ce compte s'équilibre entre les charges et les recettes. Les recettes ayant été plus importantes que les charges, cela permettra d'entretenir le réseau qui en a besoin.

M. TAVERNIER questionne encore s'il n'est pas alors possible de prévoir une diminution des taxes.
Réponse négative de M. MONNIN.

Page 18 – Sécurité sociale – 720 – Prévoyance sociale cantonale
351.08 Ajema
Mme SEBASTIANI relève que le montant a augmenté de CHF 380'000.00 à CHF 575'000.00. Certes le nombre d'enfants est plus important, mais qu'est ce qui explique ce surcoût ?
M. MONNIN argumente qu'à partir du 1er janvier 2025, une nouvelle crèche de 24 enfants : « *Les Petites Couleurs* » sera intégrée dans le réseau AJEMA. La Commune doit participer à ce coût, ce qui explique l'augmentation du budget. Le 90% du déficit des enfants, qui sont pris en charge environ 2'500 heures par année, doit être assumé par la Commune.
Denges fait, pour l'instant et jusqu'à nouvel avis, toujours partie du réseau AJEMA. Les quatre communes (Denges, Echandens, Lonay et Préverenges) ont entamé une réflexion conjointe pour créer une nouvelle association, mais rien n'est acté actuellement. Il rappelle que la ville de Morges ne fait, elle, plus partie de ce réseau.

Le budget communal ne soulevant pas d'autres questions, Mme MEIER détaille toutes les pages du budget de l'EPSP, qui ne suscitent aucun commentaire.

La parole n'étant plus demandée, Mme MEIER suggère de passer au vote.

Le budget 2025 tel que présenté par la Municipalité est adopté à l'unanimité par 29 voix.

Sous les applaudissements de l'assemblée, Mme MEIER remercie la Municipalité ainsi que la commission Gestion-Finances pour la qualité du travail accompli.

8. Préavis 5/2024 – Refonte du Règlement intercommunal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires du district de Morges (2020) en Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires

Mme MEIER invite M. MARKWALDER pour la commission *ad hoc* à donner lecture de son rapport avec les conclusions.

La discussion est ouverte, mais aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le préavis 5/2024 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité par 29 voix.

Il est décidé :
- **d'adopter le Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires et**
- **de donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation de l'ARCAM.**
-

9. Préavis 6/2024 – Création de nouveaux statuts pour l'ORPC du district de Morges

Mme MEIER invite M. TAVERNIER pour la commission *ad hoc* à donner lecture de son rapport avec les conclusions et elle ouvre la discussion.

Aucune question n'étant soulevée, Mme MEIER propose de passer au vote.

Le préavis 6/2024 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité par 29 voix.

Il est décidé :

- **d'accepter les statuts de l'ORPC District de Morges tels que présentés.**

10. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au Bureau du Conseil.

11. Divers

M. ZAHNER fait part du fait qu'une petite délégation du Conseil communal a participé, le 20 novembre dernier, à la conférence d'agglomération du PALM 2025 (projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5e génération). Lors de cette conférence, fort intéressante, il en est ressorti que les Communes pouvaient s'inscrire pour demander et obtenir des subsides, notamment concernant le chauffage à distance ou la réalisation de diverses infrastructures routières. M. ZAHNER s'enquiert de savoir si la Municipalité a fait des demandes dans ce sens.

M. MONNIN concède que la Commune de Denges participe au PALM. Toutefois les objets essentiellement communaux tels que le CAD (chauffage à distance) ou la réfection de la RC 79 ne rentrent pas dans le cadre du PALM. Seuls les projets régionaux font partie de ce programme, par exemple la Voie Verte (de St-Prex à Lutry en passant par le village de Denges) dont les aménagements seront pris en charge par le projet d'agglomération. Il rajoute que plusieurs projets ont été mis dans le PALM 2025 mais ont dû être enlevés, les budgets étant dépassés.

Pour cette dernière séance de l'année, M. MONNIN tient à parler des changements intervenus au sein du personnel communal et présenter 4 nouveaux collaborateurs.

Il rappelle tout d'abord que la recherche d'un employé au service technique n'a pas pu aboutir. Le poste a donc été proposé et accepté depuis juin 2024 par notre Secrétaire municipale Mme Anne-Sylvie GEVISIER qu'il remercie pour son travail efficace et rigoureux quant aux délais à respecter.

Il présente ensuite :

Mme Fanny NUSSBAUMER, jeune collaboratrice venant du village voisin d'Echandens, engagée au sein de l'administration depuis juin 2024 pour épauler Mme GEVISIER et également remplacer Mme JANEV au contrôle des habitants si nécessaire. M. MONNIN note avec satisfaction que tout se déroule bien.

Au sein de la voirie, il a été nécessaire de former une nouvelle équipe qui fonctionne très bien et qui a mis en place de nouvelles habitudes :

M. Ludo TERRY, nouveau et efficace responsable de la voirie depuis le 1er janvier 2024.

M. Stéphane KIPFER, nouvel employé au service de la voirie depuis le 1er septembre 2024, au bénéfice d'une formation de jardinier-paysagiste.

Mme Carole BAVAUD engagée en pré apprentissage d'agent d'exploitation depuis mars 2024. Au vu de ses nombreuses qualités, un contrat d'apprentissage lui a été proposé depuis le mois d'août 2024 et elle donne entière satisfaction.

L'assemblée les applaudit.

M. ZAHNER demande des explications quant à la désaffectation partielle du cimetière.

M. MONNIN répond que les Communes ont l'obligation de réaliser régulièrement cette désaffection en supprimant les tombes les plus anciennes. Cette information doit être transmise à la population via la FAO (feuille des avis officiels) et un tout ménage.

La parole n'étant plus demandée, Mme MEIER lève la séance, qui est suivie d'une verrée offerte par la Municipalité, à 21.00h.

La Présidente

N. Meier

CONSEIL COMMUNAL DE DENGES VAUD

La Secrétaire

F. Palpacuer